

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2024/04

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre
le MARDI 20 FEVRIER à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 07 Février 2024
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme VERON Sandrine (proc. Mme DESESQUELLE Véronique), Mme LAMIABLE
Murielle (proc. M. FOURNIER Daniel), Mme FASQUELLE Léa (proc. M. COLIN
Gérard), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme DELRUE Joëlle), Mme QUENON Sophie
(proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. GUILBERT Richard (proc. M. DUBIEZ
Francis), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents
excusés.

Mme LEROY Martine, absente non excusée.
M. EVRARD Dominique, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a été organisée.

Un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 24 Janvier au 31 Janvier, un registre de concertation disponible en Mairie a permis au public de formuler ses observations.

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation :
- 0 personne ayant consigné des observations sur le registre,
- 0 contribution reçue via la consultation électronique.

Après échanges, le Conseil Municipal par 18 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (M. GUCHE Francis, M. LELIÈVRE Serge, M. DUBIEZ Francis, Mme MAGNIER Juliette, M. GUILBERT Richard, Mme SCHLEICH Ingrid) :

- approuve le bilan de concertation,
- arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées et annexées à la présente délibération.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 21/02/2024
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **22 FEV. 2024**
et publication ou notification
du **22 FEV. 2024**



Le Maire,
Joëlle DELRUE

